



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT  
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK 17, N.Y., den 9. Januar 1968

757 Third Avenue, Room 2120  
Tél.: HA 1-1480

Réf.: 7-a21.1 - DA/mc  
7-a33.1

Abteilung für Internationale Organisationen  
Eidgenössisches Politisches Departement

B e r n

UNO-Sitzfragen

an	PFTH	CR	Cy			3/5
Datum	15.1	15.1	16.1			
Visa	Pi	IL	V			9
EPD			15. 1. 68			15
Ref.	o. 715. 1					

Herr Minister,

o. 715. 13  
o. 715. 11

Ich gruppriere in diesem Schreiben alle im Rahmen der 22. Generalversammlung debattierten Fragen, welche im Zusammenhang mit den UNO-Sitzen New York und Genf stehen.

1. Verlegung einzelner Dienste aus New York

Ich berichtete Ihnen am 1. September 1967 über die Umfrage des Generalsekretärs bei seinen Untersekretären, ob einzelne Abteilungen oder Dienste von New York wegverlegt werden könnten. Bekanntlich war als Ergebnis nur die Möglichkeit erwähnt worden, den statistischen Dienst nach Genf und das arabische Uebersetzungsbüro nach Beirut zu übersiedeln. Diese Frage wurde vom Generalsekretär nicht der Generalversammlung vorgelegt und seitens der Delegierten fragte niemand nach dem Ergebnis der Umfrage.

Lediglich der tschechische Vertreter sagte

./.

bei Diskussion von Budgetkapitel 7 (bâtiments et amélioration des locaux), dass Genf mehr und mehr zum Zentrum der Aktivitäten der Organisation auf dem wirtschaftlichen und sozialen Gebiet werde. Diese Tendenz sollte durch Verlegung des wirtschaftlichen und sozialen Dienstes der UNO, inbegriffen die Abteilung für Wirtschafts- und Sozialfragen, nach Genf verstärkt werden. Alles übrige sollte in New York bleiben. Seine Bemerkung fand kein Echo, weder im Sekretariat noch bei den Delegierten.

## 2. Verlegung der UNO aus New York

Hierzu sprachen ausschliesslich kommunistische und extreme arabische Delegierte, wobei nur einer einen spezifischen Vorschlag für einen neuen Sitzort machte:

Kuba: "La délégation cubaine se déclare opposée à ce que des ressources budgétaires soient consacrées à l'agrandissement du siège de l'ONU, car sa situation aux Etats-Unis présente de nombreux inconvénients, qu'il s'agisse de la discrimination en des nombreuses agressions dont sont victimes bon nombre de délégations. La délégation cubaine en particulier a fait l'objet de multiple exactions menées avec la complicité des agences agressives du Gouvernement des Etats-Unis. Des pierres et des cocktails Molotov ont été lancés contre la façade de l'immeuble qui abrite la mission cubaine, on a tiré au bazooka en direction du bâtiment de l'ONU lors de la présence, en 1964, du commandant Ernesto Che Guevara et, plus récemment, on a envoyé au chargé d'affaires cubain un paquet dissimulant une bombe dont l'explosion l'a blessé gravement. Il convient d'observer en même temps qu'aucun des coupables de ces actes criminels ne se trouve en prison, protégés qu'ils sont tous par les agences agressives du Gouvernement des Etats-Unis."

Ungarn: "... il ne faut pas oublier que la majorité des délégations estiment qu'il serait plus économique de transférer le siège de l'ONU à Genève."

*demanda senta exact;*

Syrien: "Je tiens à rappeler les inconvénients que présente la ville de New York comme siège de l'ONU. L'hospitalité offerte par les New-Yorkais à la communauté internationale demeure sans égale, mais il ne règne pas à New York l'esprit d'impartialité et d'universalité qui devrait exister dans une ville où se trouve le Siège de l'ONU. Les moyens d'information expriment des vues nettement partiales et servent des causes trop exclusives. La situation est telle que plusieurs délégations proposeront probablement à cette session, comme elles l'ont fait par le passé, que le Siège de l'ONU soit transféré dans une autre ville qui offrirait à l'Organisation un climat politique et social plus propice au développement normal de ses activités."

### 3. Rechtsstatus der UNO in New York

Zu dieser Frage äusserten sich mehrere kommunistische Delegationen:

Tschechoslowakei: "Le fait que l'Organisation est assujettie, aux États-Unis, à des impôts indirects et des taxes à la consommation, continue à influencer sur son budget. La Conférence de San Francisco avait pourtant indiqué, à propos de l'Article 105 de la Charte, qu'aucun Etat Membre n'a le droit d'entraver les activités de l'Organisation de quelque façon que ce soit ni de prendre des mesures qui risquent d'en accroître les charges financières ou autres. Le principe de l'égalité souveraine exclut qu'un Etat s'enrichisse aux dépens d'autres Etats Membres. La délégation tchécoslovaque souhaiterait donc que l'on indique à l'Assemblée générale les sommes qui sont absorbées par les impôts et que le problème soit résolu une fois pour toutes."

Polen: "On est en droit de regretter qu'une organisation destinée au maintien de la paix et de la sécurité internationales connaisse des difficultés financières parce qu'elle siège dans un pays dont le comportement sur le plan international laisse beaucoup à désirer. Il est donc temps de prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum l'influence de l'économie américaine sur le budget de l'ONU. Le Gouvernement des États-Unis n'a pas adhéré à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et l'Accord relatif au Siège qu'il a conclu avec l'ONU non seulement s'écarte de la Convention, mais encore est beaucoup moins complet que les accords similaires conclus

par les institutions spécialisées. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, les fonctionnaires internationaux jouissent d'un certain nombre de privilèges douaniers et autres, pour l'achat ou l'importation de ravitaillement ou l'équipement, ce qui fait que l'économie autrichienne a beaucoup moins d'influence sur l'indice des dépenses du personnel de l'Agence que l'économie américaine n'en a sur le coût de la vie des fonctionnaires de l'ONU à New York. Une modification de cet état de choses s'impose donc."

Aus mir unerklärlichen Gründen erwähnt der Bericht der 5. Kommission an die Generalversammlung, eine Delegation habe erklärt, das Sitzabkommen zwischen den USA und der UNO sei weniger vollständig als dasjenige zwischen der UNO und der Schweiz abgeschlossene. In der 5. Kommission fiel jedoch meines Wissens keine solche Bemerkung.

#### 4. Frage der Um- und Neubauten in Genf

Der jährliche Rechenschaftsbericht des Generalsekretärs über den Stand der Bauarbeiten in Genf ist bereits in Ihrem Besitz (A/C.5/1135). Das ACABQ nahm wie folgt dazu Stellung:

"Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée en vue de l'agrandissement du palais des Nations, le Comité avait en effet proposé que le Secrétaire général envisage de faire figurer dans le rapport annuel sur ce programme de travaux qu'il présenterait à l'Assemblée, à sa vingt-deuxième session, un état révisé, ventilé sur une base annuelle, des coûts estimatifs pour l'ensemble du programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration au palais des Nations approuvé en principe par l'Assemblée générale, à sa vingtième session. En formulant cette recommandation, le Comité consultatif avait estimé que le projet d'agrandissement des salles et installations de conférence et des services auxiliaires à Genève exigeait une évaluation soignée et un examen régulier du programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration.

Le Comité a examiné le dernier rapport du Secrétaire général et tout en notant que certaines mo-

difications ont été apportées au calendrier et à la portée de plusieurs travaux d'amélioration et de gros travaux d'entretien, il reconnaît que les modifications proposées peuvent être effectuées dans les limites des crédits budgétaires approuvés par l'Assemblée générale. Le Comité est certain que le Secrétaire général continuera, par principe, à examiner chacun des projets compte tenu de l'évolution de la situation et des besoins avant de faire exécuter les travaux. Le Comité estime que le Secrétaire général devrait procéder à l'exécution du programme qu'il envisage et soumettre un nouveau rapport intérimaire à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-troisième session. En ce qui concerne l'agrandissement des salles et installations de conférence au palais des Nations, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général du progrès des consultations menées avec les autorités compétentes, des dispositions financières relatives au nouveau bâtiment et de l'état de certains arrangements contractuels. Le Comité se félicite des progrès qui ont été réalisés, mais il espère qu'il sera possible de régler toutes les questions qui n'ont pas encore été résolues et que le Secrétaire général mentionne dans son rapport, afin que les travaux d'agrandissement puissent être terminés en 1970, ainsi que l'Assemblée générale en a été informée.

Enfin, le Comité propose que le Secrétaire général fasse figurer dans le rapport annuel intérimaire qu'il présentera à l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, un chapitre distinct dans lequel il exposera les nouveaux progrès accomplis, ainsi que les arrangements financiers et contractuels qui auront été conclus en ce qui concerne l'agrandissement des salles et installations de conférence ainsi que des services auxiliaires à Genève."

Dieser Budgetposten für 1968 wurde einstimmig gutgeheissen.

*Reception (Postleitzahl)*

5. Tagung des juristischen Unterausschusses des Weltraumkomitees im Juni 1968 in Genf

Diese Frage steht in einem gewissen Zusammenhang mit der 6. PNUD-Tagung und verdient m.E. ein eingehendes Studium, da der gegenwärtige prekäre Mangel an Konferenzsälen im UNO-Rahmen in der Diskussion zu Tage trat.

- 6 -

Der Präsident des Weltraumkomitees, Botschafter Waldheim (Oesterreich), beschloss diesen Herbst nach Konsultation der Mitglieder seines Komitees, dass der juristische Unterausschuss des Weltraumkomitees seine nächste Tagung im Juni 1968 in Genf abhalten werde (3. Juni - (4 Wochen) ... Juli).

Da vorgesehen ist, dass verschiedene andere Organe zur gleichen Zeit in Genf tagen werden, stellte sich für den Konferenzdienst der UNO ein ernstes Problem: Neben der alljährlichen, internationalen Arbeitskonferenz, sind je eine Tagung der Präferenzengruppe der UNCTAD, der Kommission für Völkerrecht, sowie des neuen Komitees zur Definition der Aggression vorgesehen. (Der ordentlicherweise ebenfalls im Juni in Genf tagende Verwaltungsrat des PNUD wird bekanntlich mit aller Wahrscheinlichkeit auf Einladung Oesterreichs in Wien stattfinden.)

Trotzdem liess das UNO Büro in Genf den Generalsekretär wissen, dass der juristische Unterausschuss des Weltraumkomitees nur in den Gebäuden der OIT tagen könnte. Der grösste Teil der benötigten Dienste könnte nicht von der UNO gestellt werden, d.h. würde Mehrkosten verursachen, die sich gegenüber einer Tagung in New York auf 100'000 Dollars belaufen würden.

Das ACABQ schlug in der Folge die Gutheissung von 85'000 Dollars vor, falls die 5. Kommission beschliessen sollte, die Tagung solle in Genf durchgeführt werden.

./.



- 7 -

Ich fasse nachstehend die Diskussion über diesen Punkt in der 5. Kommission zusammen:

Der Präsident des ACABQ: "L'importance du crédit demandé par le Secrétaire général tient à ce que le Sous-Comité juridique a décidé de se réunir à Genève à une époque où se réuniront déjà plusieurs autres organes, ... Par suite, il ne sera pas possible d'assurer au Palais des Nations le service du Sous-Comité juridique, qui devra se réunir dans les locaux de l'Organisation internationale du Travail. Le Comité consultatif se demande si les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique étaient pleinement conscients de cet état de choses.

Le Comité consultatif n'oublie pas que, conformément au paragraphe 2 b) de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peut se réunir à Genève si ses travaux l'exigent. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'après avoir consulté les membres du Comité et le Secrétariat, le Président du Comité a décidé, conformément à la disposition précitée, que le Sous-Comité juridique se réunirait à Genève pendant quatre semaines environ, à compter du 3 juin 1968. Dans son rapport, le Secrétaire général ne précise pas si les incidences financières dont la Commission est saisie ont été communiquées au Président du Comité et à ses membres au moment où les consultations ont eu lieu. Si le Comité a pris sa décision en étant pleinement conscient de l'ampleur des incidences financières, il y a lieu de se demander si cette décision est bien conforme à l'esprit des recommandations du Comité ad hoc d'experts qui concernent l'adoption de procédures méthodiques afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle des ressources de l'Organisation.

...

Si la session du Sous-Comité avait été prévue au calendrier des réunions qui se tiendront au Siège en 1968, les dépenses à la charge de l'Organisation auraient été minimales puisque les ressources existantes auraient permis de fournir le personnel et les services de conférence nécessaires, et il n'y aurait pas eu de frais de voyage. Si le Sous-Comité s'était réuni à Genève à une date telle qu'il aurait été possible d'assurer le service des réunions au Palais des Nations, le coût aurait été probablement analogue à celui des années précédentes, c'est-à-dire un tiers environ du montant indiqué dans le rapport du Secrétaire général."

./.

Ciss (Sénégal): "... les moyens dont l'Organisation dispose à Genève ne permettent pas que la session envisagée s'y tienne dans des conditions économiques. Il appartient donc à la Cinquième Commission de recommander que la réunion se tienne à New York puisque le coût en serait minime et que le Sous-Comité juridique n'aurait rien à y perdre."

*usage au point 63/27/28*

Ziehl (USA): "Je m'associe pleinement aux observations du représentant du Sénégal. Le crédit de 100'000 dollars demandé pourrait être beaucoup mieux utilisé, en faveur, par exemple, des pays en voie de développement. ... De l'avis de la délégation des Etats-Unis, non seulement il s'agit là d'une affaire ambiguë en ce qui concerne la réunion du Sous-Comité, mais aller jusqu'à utiliser les locaux et les services de l'OIT est un cas extrême de gaspillage et d'inefficacité. Elle votera donc contre l'ouverture du crédit de 85'000 dollars recommandé par le Comité consultatif et elle engage les autres délégations à agir de même."

Er sei im übrigen aus rein budgetären Ueberlegungen gegen die Tagung in Genf.

Der sowjetische, indische, ägyptische und nigerianische Delegierte sprachen der 5. Kommission das Recht ab, entscheiden zu können, wo ein bestimmtes Organ tagen dürfe. Oft seien politische Ueberlegungen wichtiger als die reine Kostenfrage.

Belgien, Spanien: Das neugeschaffene Konferenzkomitee sollte jeweils über die Kosten orientiert werden, um auf dieser Basis den für die UNO billigsten Ort auswählen zu können.

Sowjetunion (gleiche Sitzung, anderer Delegierter): Die Tagung des juristischen Unterausschusses sollte in Europa abgehalten werden, da im August in Wien die Weltraumkonferenz stattfindet. Die Fachleute haben wenig Zeit um herumzureisen und die Distanz Moskau -



- 9 -

New York ist doppelt so gross wie diejenige nach Genf.

Das gleiche gilt für Länder wie z.B. Indien.

→ // "De ce point de vue, Genève bénéficie d'une situation géographique idéale, du fait qu'elle se trouve pratiquement à égale distance d'un grand nombre de capitales."

Polen: Der Entscheid, in Genf zu tagen, wurde vom Präsidenten des Weltraumkomitees nach Konsultationen mit den Mitgliedern und dem Sekretariat gefasst, er sollte nicht umgestossen werden.

Ungarn: Der grösste Teil der Mehrkosten ist durch den stark belasteten Konferenzkalender bedingt, auch in New York müsste zusätzliches Personal angestellt werden.

fs → // "Si l'on veut vraiment parler d'économies, il ne faut pas oublier que la majorité des délégations estiment qu'il serait plus économique de transférer le Siège de l'ONU à Genève."

Niederlande: "Ma délégation ne voit pas très bien comment on a pu décider que la session du Sous-Comité juridique se tiendrait à Genève alors que l'Office ne peut pas fournir à ce moment-là les locaux ni le personnel nécessaires. D'aucuns font valoir que c'est parce que le personnel des services organiques en poste à New York se trouvera déjà en Europe. Ne pourrait-on pas alors envisager que la session se tienne à New York après le retour de ce personnel au Siège?"

Mit 55 gegen eine Stimme (USA), bei 12 Enthaltungen (z.B. Belgien, Kanada), wurde der Zusatzkredit von 85'000 Dollars am 15. Dezember gutgeheissen.

Es scheint mir angezeigt, die Situation etwas näher zu beleuchten:

1. In Zukunft sollte eine bessere Koordination der Tagungen dank dem neugeschaffenen Konferenzkomitee möglich sein.

./.

2. Der Bedarf an Konferenzräumen im UNO-Rahmen in Genf ist weitaus grösser als die verfügbaren Lokalitäten. Dies sollte ab 1970 nach Ausbau des Palais besser werden.
3. Es war in keinem Moment von der Möglichkeit, das Palais Wilson zu benützen, die Rede. Man kann sich fragen, ob es nicht angebracht wäre, dass die schweizerische Regierung das europäische Büro der UNO an diese Möglichkeit erinnert. Ferner stellt sich die Frage, ob unser Vertreter in Genf vom UNO-Büro über die vorgesehene Antwort an den Konferenzdienst in New York orientiert wurde (sowohl im Falle des PNUD wie des juristischen Unterausschusses des Weltraumkomitees).
4. Es ist bedauerlich, dass auf Grund des Entscheides von Botschafter Waldheim, einen Unterausschuss des Weltraumkomitees in Genf tagen zu lassen, die 5. Kommission eine längere Diskussion über den Raum- und Personalmangel in Genf führen musste.

Ich versichere Sie, Herr Minister, meiner vorzüglichen Hochachtung.

DER SCHWEIZERISCHE BEOBACHTER

B. Imetini

Kopie geht an:

- Herrn Minister R. Bindschedler, Rechtsberater des EPD
- Rechtsdienst des EPD
- Herrn R. Keller, Genf

*et besoin de  
suppl.*

*fran. Des  
pour le PNUD*

*est peut-être  
à faire*